

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240112-1001-16012024-AI
Date de télétransmission : 19/01/2024
Date de réception préfecture : 19/01/2024

N/Réf. : 23/AF/VB/CTT/BH/LC

418

ARRETE DU PRESIDENT COMPLETANT L'ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU CADRE D'EMPLOIS DES PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - SESSION 2024

SPECIALITE MUSIQUE

DISCIPLINE FORMATION MUSICALE

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-24 et L 522-25,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n°92-895 du 2 septembre 1992 modifié relatif aux modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté du 18 juillet 2016 fixant le programme des épreuves de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté n° 276/23/AF/VB/CTT/BH/LC en date du 24 juillet 2023, modifié par l'arrêté n° 292/23/AF/VB/CTT/BH/LC en date du 18 août 2023, portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu la convention cadre pluriannuelle relative au fonctionnement des centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A et B entre les centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,

Considérant l'accord de mutualisation conclu entre les Centres de gestion coordonnateurs et organisateurs de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique – session 2024,

Vu la nécessité d'organiser un examen professionnel,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES

L'article 2 de l'arrêté n°276/23/AF/VB/CTT/BH/LC en date du 24 juillet 2023 susvisé est complété ainsi qu'il suit :

Les **épreuves d'admissibilité et d'admission** se dérouleront dans les conditions suivantes :

SPECIALITE	DISCIPLINE	ÉPREUVES	DATES PREVISIONELLES	LIEUX DE DEROULEMENT
MUSIQUE	Formation musicale	<u>Épreuve d'admissibilité</u> : Conduite d'une séance de travail, suivie d'un entretien, dispensée à un ou plusieurs élèves de troisième cycle, cycle spécialisé ou cycle d'orientation professionnelle (Durée : 30 minutes pour la conduite d'une séance de travail suivie de 10 minutes pour l'entretien ; coefficient 3)	du 26 février 2024 au 1 ^{er} mars 2024	Conservatoire Régional du Grand NANCY (54)
		<u>Epreuve d'admission</u> : Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur ses compétences, sa motivation, et son projet pédagogique (Durée : 30 minutes ; coefficient 2)	du 22 au 26 avril 2024	Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle à VILLERS-LES-NANCY (54)

Les autres dispositions de l'arrêté n°276/23/AF/VB/CTT/BH/LC en date du 24 juillet 2023 susvisé restent inchangées.

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240112-1001-16012024-AI
Date de télétransmission : 19/01/2024
Date de réception préfecture : 19/01/2024

ARTICLE 2^e : DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.

ARTICLE 3^e : PUBLICITE

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des actes administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des différents Centres de gestion coordonnateurs et organisateurs de cet examen à Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 12 janvier 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur,




Alain FAIVRE

Bordereau de signature

[251304] - 2023-12-21 - ARRETE
COMPLETANT OUVERTURE EXAMEN PEA
- EAC - Concours et examens

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240112-1001-16012024-AI
Date de transmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

Signataire	Date	Annotation
Application webservice_multigest@eric.fr	15/01/2024	Action : Visa Le document "Parapheur du Directeur CDG_001.docx" du dossier GED "2023-12-21 - ARRETE COMPLETANT OUVERTURE EXAMEN PEA - EAC - Concours et examens" a été soumis par FAIVRE Alain le 15/01/2024 17:18:57 pour une signature électronique.
Alain FAIVRE	15/01/2024	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Alain FAIVRE</u> (Directeur , CTRE DEP GESTION FONCTION PUB TERRITORIALE) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 28 mai 2021 à 14:22 au 27 mai 2024 à 14:22.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : CDG54 // Directeur